

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES
25 centimes la ligne
50 centimes la ligne

Les Annonces sont reçues à Cahors, au Bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :
Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
15	Dim...	Quinquagésime		☉ P. L. le 3, à 10 h. 34' du soir.
16	Lundi.	s. Onésime.	Figeac, Prayssac.	☾ D. Q. le 11, à 10 h. 56' du mat.
17	Mardi.	s. Donat.	Vayrac.	☉ N. L. le 18, à 3 h. 16' du mat.
18	Mercr.	Les cendres.	St-Caprais.	☾ P. Q. le 25 à 0 h. 43' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS. A.RS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir....	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montrastier.....	7 h. du m.
10 heures du soir....	Figeac (Laubouque, l'Aveyron).....	
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.....	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 11 Février 1863

BULLETIN

Le discours de M. Billault, sur nos affaires du Mexique, a été couvert par les applaudissements répétés et unanimes du Corps législatif. L'éloquent ministre a fait justice des calomnies audacieusement répandues contre nos négociations de la Soledad, calomnies qu'on ne craignait pas de faire remonter plus haut encore, en assurant que notre expédition n'avait point pour unique motif la protection de nos nationaux et la juste punition des exactions sans nombre des flibustiers dirigés par le gouvernement de Juarez. Jamais justice plus foudroyante ne fut administrée aux avocats d'une mauvaise cause. Les prétendus griefs derrière lesquels s'étaient embusqués les adversaires du gouvernement ont concouru à donner à l'admirable développement oratoire de l'organe de l'Empereur, une importance exceptionnelle bien digne de la plus sérieuse étude.

Le discours de M. Billault a produit un effet immense sur la Chambre et le vote presque unanime qu'elle lui a donné, démontre une fois encore combien les représentants de la France sont toujours sensibles, comme nos populations, aux grandes questions d'honneur national.

Voici comment M. Billault a terminé son éloquent discours :

« Vous êtes ici, vous messieurs, par les millions de suffrages que vous représentez, les véritables organes de la pensée du pays. C'est à vous de faire justice de ce qui s'est dit. Les paroles, les tristes paroles que vous avez entendues vont rapidement traverser l'Atlantique, et, je le dis avec douleur, elles réjouiront sur le sol américain tous les ennemis du renom de la France. (Très-bien ! Très-bien) Eh bien ! messieurs, que le même navire qui les emportera emporte également la protestation de la nation tout entière. (Bravo ! bravo !)

Proclamez, proclamons tous ensemble, au nom de l'Empereur et du pays, indissolublement unis dans une solidarité patriotique, proclamons que la guerre que nous faisons au Mexique est juste et loyale. (Oui ! oui ! très-bien ! très-bien !)

Nos soldats vont là, soutenir notre honneur, punir le parjure, venger le sang de nos concitoyens, venger les extorsions dont ils ont été victimes. Ils

vont, comme l'a si bien dit l'Empereur, prouver encore une fois qu'il n'est en ce monde aucune contrée assez lointaine pour qu'une atteinte à l'honneur de la France y reste impunie. (Nouvelles et plus vives adhésions.) Qu'en passant, s'ils le peuvent, ils jettent quelques semences d'ordre et de liberté dans ce malheureux pays, écrasé par cinquante ans de tyrannie et de brigandage !

» Mais quand ayant rempli leur devoir loyalement, bravement, à la gloire du pays ; quand ils reviendront vers la patrie, je puis l'affirmer, et vous avec moi, ils seront suivis par les bénédictions de ces milliers de Français répandus sur la surface du nouveau-monde, et auxquels ils auront rendus la sécurité ; et, au rivage natal, ils seront accueillis par les acclamations unanimes de tout un peuple loyalement reconnaissant des fatigues qu'ils auront bravées, du sang qu'ils auront répandu pour l'honneur de la France et le maintien de son bon droit. » (Bravo ! bravo ! — Acclamations générales. — Trois salves d'applaudissements suivent le discours de S. Exc. M. le ministre.

Le projet de réorganisation de l'Algérie, dont il était parlé depuis quelques mois, dit la correspondance Bayvet, va être mis à exécution. Un système complet d'administration judiciaire, financière, préfectorale et municipale succédera aux règlements divers qui ont constitué jusqu'à ce jour le régime de la colonie. C'est la réalisation de la promesse faite par l'Empereur aux colons ; c'est un puissant élément de stabilité, de prospérité, introduit dans un pays où, il faut bien le dire, sauf la domination militaire, tout a été précaire et fragile.

L'Empereur, dans une lettre écrite au maréchal duc de Malakoff, et que nous mettons plus loin sous les yeux de nos lecteurs, indique à larges traits les conditions nouvelles qui vont être données à la propriété collective ou individuelle en Algérie. Une large part sera faite aux Européens, une part plus grande restera aux indigènes. La domination turque avait tenu les Arabes à l'état de pasteurs nomades ; la protection française les appelle à la vie sédentaire, à la possession du sol, aux sollicitudes commerciales et industrielles. Ils n'y sont pas moins propres qu'à la guerre. Qui dit courage, dit énergie ; qui dit obstination dans le combat dit persévérance dans le travail.

bre.... Pardonne-moi mon entière sincérité : le projet que tu roules dans ta tête est une folie, que la passion peut engendrer, mais non pas excuser. Il peut avoir une bonne fin, parce que ta femme, autant qu'il m'est permis d'en juger depuis le peu de temps que nous sommes ici, est du nombre des plus nobles et des plus richement dotées ; mais il est possible aussi qu'il ait des conséquences incalculables, des plus funestes.

« Quoique frivole et connu par ses galanteries, Kornelli a pourtant un cœur qui pourrait un jour s'éprendre sérieusement. Admettons que ce soit le cas en cette circonstance ; sur qui, si ce n'est sur toi, retomberait la faute des témérités auxquelles l'entraînerait peut-être son tempéramment si inflammable ? Et lui, qui est si chatouilleux sur ce que, dans le langage du monde, nous appelons communément l'honneur, à quelles extrémités ne pourrait-il pas être conduit par quelques paroles échangées entre vous dans la chaleur du premier moment ? Car c'est en vain que tu te proposes de conserver toujours un extérieur calme : la chose est impossible. Comment se flatter de se renfermer dans les bornes quand le sang bout et que la raison — comme actuellement chez toi — ne joue qu'un rôle subordonné ? Non, Lindorm ; non, tout cela est pure folie ! Contente-toi du grand bonheur que tu possèdes, et ne provoque

Sous le burnous comme sous la blouse ou le paletot, l'homme se complait au bien-être et à la sécurité.

La réponse du roi de Prusse à l'Adresse des députés n'est pas de nature à apaiser le conflit ; il est à craindre qu'elle ne fera, au contraire, qu'augmenter les complications. — Sa Majesté prend la défense de ses ministres et déclare que leurs actes ont reçu son approbation.

Quant aux délibérations prises par la Chambre touchant le budget, le roi les tient pour inexécutables et n'admet aucun des griefs élevés contre les abus de l'Administration. Il regrette le désaccord survenu entre le pouvoir législatif et son cabinet, mais il n'entend pas sacrifier aux prétentions de la Chambre des députés les droits de la couronne et ceux de la Chambre des seigneurs. Après avoir montré qu'il désire la conciliation, il attend les démarches que fera la Chambre pour arriver à ce but.

Les nouvelles de Pologne nous apprennent que l'insurrection semble suivre sa marche progressive. Une forte bande, commandée par Langiewicz, a battu un détachement russe, et fait un grand nombre de prisonniers. — On annonce encore que les insurgés se sont emparés, à Kalowtze, de la douane, occupée par un poste russe.

Le 3 janvier, nos troupes du Mexique étaient en marche sur Puebla. Pendant trois jours, notre flotte a bombardé Acapulco. Elle a pris le fort et encloué les canons.

Le mauvais temps empêche toujours la marche en avant de l'armée du Potomac.

Une dépêche nous apprend que le général Burnside, commandant en chef, a donné sa démission et qu'il a été remplacé par le général Hooker. Les généraux Franklin et Sumner se sont également retirés. La cause du Nord ne se ressentira-t-elle pas de l'absence de ces trois défenseurs ?

A. LAYTOU.

pas toi-même les esprits vengeurs !

— Tu cherches vainement à me persuader, Brant ; c'est peine perdue. Tes efforts ne font que corroborer ma résolution ; car, si tu n'attachais pas tant d'importance à la chose, tu ne te donnerais pas tant de peine pour m'en détourner. N'insiste donc plus, c'est inutile ; il me faut de la certitude sur le point qui m'inquiète, quoiqu'il en puisse résulter. Crois-moi, Brant, je te le jure par tout ce qu'il y a de plus sacré, la paix et la tranquillité ne rentreront jamais sans cela dans mon âme. Tu devrais donc, au contraire, me seconder dans mon plan, et je te conjure de ne pas conseiller à Kornelli de refuser, quand je lui proposerai demain de nous honorer quelques temps encore de sa présence. En tous cas, Brant, j'ai ta parole d'honneur que jamais tu n'ouvriras la bouche de notre entretien.

— Tu l'as, répondit Brant en poussant un soupir, et jamais je n'y ai manqué ; mais impossible de te guérir, Lindorm ! Tu souffres d'ypocondrie, et tu ferais bien mieux, bien plus sagement de partir avec nous et de chercher du secours auprès d'un médecin habile, que de faire de ces damnées épreuves provoquées par une sorte de fureur de découvertes ou par des efforts insensés pour te rendre malheureux, et d'autres aussi.

— Tu es mon hôte, dit Lindorm en lançant à Brant

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Paris, 9 février, au soir.

Lemberg, 9 février.

La Diète de Galicie s'est prorogée au 2 mars. Le bruit court que le prince Sapieha voulait faire des interpellations et proposer une Adresse à l'Empereur demandant que l'Autriche intervienne diplomatiquement en faveur de la Pologne.

Mislowitz, 8 février.

Les insurgés polonais possèdent toutes les positions entre Gentochau et la frontière prussienne.

Les troupes russes qui ont passé la frontière ont été conduites à Gleichwitz.

Trieste, 9 février.

On mande de Calcutta, que le bruit court qu'un traité a été conclu entre les Russes et le gouvernement chinois.

Les Chinois céderaient les îles de Tchousan aux Russes, à condition que ces derniers enlèveraient aux rebelles Nankin et autres villes situées sur le grand canal.

Les nouvelles du Japon annoncent que des troubles ont éclaté à Miako ; le prince Mikado aurait quitté sa résidence.

Paris, mardi, 10 février.

Une dépêche russe signale la dispersion de deux bandes d'insurgés polonais.

D'autres dépêches de la frontière de Posen disent que l'insurrection s'aggrave.

Berlin, 9 février.

Il y a de l'agitation dans le duché de Posen, surtout parmi les propriétaires fonciers ; des mesures énergiques deviennent nécessaires.

Londres, 9 février.

Répondant à lord Seymour, lord Palmerston annonce que les Grecs viennent de notifier officiellement l'élection du prince Alfred.

Le gouvernement Anglais a refusé.

Turin, 9 février.

A la Chambre des députés, répondant à une interpellation, le ministre des affaires étrangères dément absolument que l'île d'Elbe soit cédée à la France.

Relativement à l'interpellation sur la Pologne, M. Pasolini prie la chambre de ne pas engager de discussion ; il donnera au ministre italien à St-Petersbourg des instructions pour favoriser les intérêts et l'amitié des états, sauvegardant les principes libéraux.

M. Pétrucelli considérerait comme honteux que l'Italie écartât la discussion, lorsque les Parlements français, anglais et suédois ont manifesté leur sympathie pour la Pologne.

Plusieurs membres appuient M. Pétrucelli.

M. Farini rappelle que la prudence est nécessaire dans les questions étrangères ; il croit que la discussion serait dangereuse.

La Chambre croyant à l'inopportunité des interpellations de M. Pétrucelli, passe à l'ordre du jour.

un regard sombre, tu peux exprimer librement ton opinion ; je ne suis pas d'humeur à m'en froisser, d'autant plus que ce n'est que par amitié pour moi, mais je vois bien que tu cherches à me détourner d'un objet qui absorbe exclusivement mes pensées. Dis-moi donc, si tu me donnes ta promesse touchant Kornelli ?

— Loin de là, répondit Brant irrité du peu de succès de ses efforts ; je ferai, au contraire, tout mon possible pour décider mon beau-frère à m'accompagner. Mais, par malheur, ce sera en vain, s'il entraînait la moindre espérance de pouvoir rester ici.

— Tant mieux, interrompit Lindorm ; mais ren- trons. »

Ils traversèrent silencieusement le parc solitaire ; ce ne fut que dans le corridor que Brant dit au baron, en lui serrant la main avec cordialité :

« Réfugie-toi dans la prière, Lindorm, ton âme a besoin de calme. Cherche du secours où doivent en chercher les mortels quand un fardeau réel ou imaginaire accable leurs épaules, et tu en trouveras. Si le soleil de la grâce éclaire le sombre chaos des pensées coupables qui s'agitent en ce moment dans ta tête et qui troublent ton âme, tes yeux se dessilleront, et les génies de la paix et du bonheur domestique reprendront leur place dans ta maison et dans ton cœur.

— Dieu veuille que ce soit possible ! dit Lindorm

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 11 février 1863.

NE JOUONS PAS AVEC LE FEU

TRADUIT DU SUÉDOIS

de M^{me} Émilie CARLEN

III.
(Suite.)

— Tu peux être parfaitement tranquille à cet égard ; mais permets à un ami, à un observateur assez calme d'adresser quelques mots à ton cœur, à ton esprit, que la passion trouble en ce moment. »
Ils s'assirent.

Il y a dans ce monde, reprit Brant, peu d'âmes faites pour se comprendre, et elles se rencontrent rarement. Pour notre consolation, cela arrive pourtant par-ci par-là, et alors le cœur agité a trouvé son om-

L'Empereur a adressé à S. Exc. le maréchal duc de Malakoff, gouverneur de l'Algérie, la lettre suivante :

« Monsieur le Maréchal,

« Le Sénat doit être saisi bientôt de l'examen des bases générales de la constitution de l'Algérie ; mais, sans attendre sa délibération, je crois de la plus haute importance de mettre un terme aux inquiétudes excitées par tant de discussions sur la propriété arabe. La bonne foi comme notre intérêt bien compris nous en font un devoir.

« Lorsque la Restauration fit la conquête d'Alger, elle promit aux Arabes de respecter leur religion et leurs propriétés. Cet engagement solennel existe toujours pour nous, et je tiens à honneur d'exécuter, comme je l'ai fait pour Abd-el-Kader, ce qu'il y avait de grand et de noble dans les promesses des gouvernements qui m'ont précédé.

« D'un autre côté, quand même la justice ne le commanderait pas, il me semble indispensable pour le repos et la prospérité de l'Algérie, de consolider la propriété entre les mains de ceux qui la retiennent. Comment en effet compter sur la pacification d'un pays lorsque la presque totalité de la population est sans cesse inquiétée sur ce qu'elle possède ? Comment développer sa prospérité lorsque la plus grande partie de son territoire est frappée de discrédit par l'impossibilité de vendre et d'emprunter ? Comment enfin augmenter les revenus de l'Etat lorsqu'on diminue sans cesse la valeur du fonds arabe qui seul paie l'impôt ?

« Etablissons les faits : On compte en Algérie 3 millions d'Arabes et 200,000 Européens, dont 120,000 Français. Sur une superficie d'environ 14 millions d'hectares, dont se compose le Tell, 2 millions sont cultivés par les Indigènes. Le domaine exploitable de l'Etat est de 2 millions 690,000 hectares, dont 890,000 de terres propres à la culture, et 1 million 800,000 de forêts ; enfin 420,000 hectares ont été livrés à la colonisation européenne ; le reste consiste en marais, lacs, rivières, terres de parcours et landes. Sur les 420,000 hectares concédés aux colons, une grande partie a été soit revendue, soit louée aux Arabes par les concessionnaires, et le reste est loin d'être entièrement mis en rapport. Quoique ces chiffres ne soient qu'approximatifs, il faut reconnaître que, malgré la louable énergie des colons et les progrès accomplis, le travail des Européens s'avance encore sur une faible étendue, et que ce n'est certes pas le terrain qui manquera de longtemps à leur activité.

« En présence de ces résultats, on ne peut admettre qu'il y ait utilité à cantonner les Indigènes, c'est-à-dire prendre une certaine portion de leurs terres pour accroître la part de la colonisation.

« Aussi est-ce d'un consentement unanime que le projet de cantonnement soumis au conseil d'Etat a été retiré. Aujourd'hui il faut faire davantage : convaincre les Arabes que nous ne sommes pas venus en Algérie pour les opprimer et les spolier, mais pour leur apporter les bienfaits de la civilisation. Or, la première condition d'une société civilisée, c'est le respect du droit de chacun.

« Le droit, m'objectera-t-on, n'est pas du côté des Arabes ; le Sultan était autrefois propriétaire de tout le territoire, et la conquête nous l'aurait transmis au même titre ! Eh quoi ! l'Etat s'armerait des principes surannés du mahométisme pour dépouiller les anciens possesseurs du sol, et, sur une terre devenue française, il invoquerait les droits despotiques du Grand Turc ! Pareille prétention est exorbitante, et voulût-on s'en prévaloir, il faudrait

refouler toute la population arabe dans le désert et lui infliger le sort des Indiens de l'Amérique du Nord, chose impossible et inhumaine.

« Cherchons donc par tous les moyens à nous concilier cette race intelligente, fière, guerrière et agricole. La loi de 1851 avait consacré les droits de propriété et de jouissance existant au temps de la conquête, mais la jouissance, mal définie, était demeurée incertaine. Le moment est venu de sortir de cette situation précaire. Le territoire des tribus une fois reconnu, on le divisera par douaires, ce qui permettra plus tard à l'initiative prudente de l'administration d'arriver à la propriété individuelle. Maîtres incommutables de leur sol, les Indigènes pourront en disposer à leur gré, et de la multiplicité des transactions naîtront entre eux et les colons des rapports journaliers, plus efficaces, pour les amener à notre civilisation, que toutes les mesures coercitives.

« La terre d'Afrique est assez vaste ; les ressources à y développer sont assez nombreuses pour que chacun puisse y trouver place et donner un libre essor à son activité, suivant sa nature, ses mœurs et ses besoins.

« Aux Indigènes, l'élevage des chevaux et du bétail, les cultures naturelles du sol.

« A l'activité et à l'intelligence européennes, l'exploitation des forêts et des mines, les dessèchements, les irrigations, l'introduction des cultures perfectionnées, l'importation de ces industries qui précèdent ou accompagnent toujours les progrès de l'agriculture.

« Au gouvernement local, le soin des intérêts généraux, le développement du bien-être moral par l'éducation, du bien-être matériel par les travaux publics. A lui le devoir de supprimer les réglementations inutiles et de laisser aux transactions la plus entière liberté. En outre, il favorisera les grandes associations de capitaux européens, en évitant désormais de se faire entrepreneur d'émigration et de colonisation, comme de soutenir péniblement des individus sans ressources, attirés par des concessions gratuites.

« Voilà, Monsieur le maréchal, la voie à suivre résolument, car, je le répète, l'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais un royaume arabe. Les Indigènes ont comme les colons un droit égal à ma protection, et je suis aussi bien l'Empereur des Arabes, que l'Empereur des Français.

« Ces idées sont les vôtres, elles sont aussi celles du ministre de la guerre et de tous ceux qui, après avoir combattu dans ce pays, allient à une pleine confiance dans son avenir une vive sympathie pour les Arabes. J'ai chargé le maréchal Randon de préparer un projet de sénatus-consulte, dont l'article principal sera de « rendre les tribus, ou fractions de tribu, propriétaires incommutables des territoires qu'elles occupent à demeure fixe et dont elles ont la jouissance traditionnelle, à quelque titre que ce soit. »

« Cette mesure, qui n'aura aucun effet rétroactif, n'empêchera aucun des travaux d'intérêt général, puisqu'elle n'infirmiera rien l'application de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ; je vous prie donc de m'envoyer tous les documents statistiques qui peuvent éclairer la discussion du Sénat.

« Sur ce, Monsieur le maréchal, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« NAPOLÉON »

Dans la séance d'avant-hier à la Chambre des lords d'Angleterre, lord John Russell, répondant au comte de Derby, a donné ses explications sur l'incident Odo Russell, relatif à l'offre d'une hospitalité au Pape.

« Voici ce qui s'est passé : M. Russell étant

à Rome au commencement de l'été, il désira revenir en Angleterre et y passer quelques mois. Apprenant son départ, le Pape lui envoya un message à cet effet. M. Russell eut une audience du Pape qui lui parla de Garibaldi et de la situation des Deux-Siciles, et lui dit qu'il avait de graves appréhensions au sujet de l'Italie. Le Pape demanda ensuite si l'Angleterre lui donnerait l'hospitalité s'il la lui demandait. M. Russell répondit d'une manière générale que l'Angleterre était bien connue pour donner asile à tous ceux qui réclamaient son hospitalité.

Le Pape revint sur ce sujet, et il dit que peut-être un jour il serait forcé d'aller demander l'hospitalité en Angleterre, et, pour ma part, je trouve que rien n'est plus rationnel ; car si le Pape allait demander asile à la France, à l'Espagne, à l'Autriche ou à toute autre contrée catholique, cela exciterait une grande jalousie entre ces puissances, tandis que s'il se réfugiait dans les domaines de Sa Majesté, il ne lui serait jamais rien demandé.

Le gouvernement de Sa Majesté ne s'occuperait jamais des opinions personnelles du Pape et par conséquent il serait plus libre en Angleterre que dans quelque pays catholique que ce soit. En conséquence j'écrivis dans ce sens à M. Russell, car c'était le moyen de tirer le Pape de la fâcheuse situation où il est placé ; contraire aux vœux du reste de l'Italie, mais se sentant obligé par sa conscience à maintenir l'intégrité du patrimoine de Saint-Pierre. Tout en m'intéressant vivement à l'indépendance de l'Italie, j'éprouve un grand respect pour les scrupules de conscience de Sa Sainteté.

Ma dépêche fut prise en bonne part par le cardinal Antonelli. L'offre du gouvernement anglais produisit la meilleure impression dans l'entourage du Pape, qui s'était imaginé que le gouvernement anglais est dépourvu des sentiments d'humanité les plus communs... cela a été une grande satisfaction pour le gouvernement de Sa Majesté, qui peut, sans se départir en rien de ses sentiments de bienveillance envers l'Italie, donner à ce vénérable personnage l'hospitalité et le confort auquel il a droit.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

Ce n'était pas assez que nos braves soldats, par suite de l'abandon de l'Angleterre et de l'Espagne se trouvant exposés, au Mexique, à des difficultés sans nombre, il fallait encore que le but de l'expédition pour lequel ils prodigèrent leur sang avec tant de courage fût dénaturé, et, ce qui est plus triste à dire, complètement rabaisé.

Ce but quel est-il ? Aux yeux de tous les hommes impartiaux, il est aussi manifeste que possible. Forcer le Mexique à nous donner satisfaction pour le passé et obtenir de lui de sérieuses garanties pour l'avenir, voilà ce que l'expédition s'est proposée uniquement, lorsqu'elle fut concertée entre les trois puissances, ainsi que l'attestent la convention de Londres et toutes les pièces diplomatiques : voilà ce qu'elle se propose encore uniquement, aujourd'hui que la France reste seule à la poursuivre.

Et cependant une ombre s'est projetée sur cette entreprise si généreuse, ou du moins on a cherché à en voiler le caractère par les suppositions les plus injustes ou à le flétrir par des soupçons plus indignes encore. Si la lenteur de nos opérations militaires au Mexique, due à des obstacles tout à fait imprévus, a pu faire accueillir par quelques esprits crédules ces suppositions et ces soupçons, nous sommes

Le lendemain, au déjeuner, Lindorm exprima, avec une aisance dont Brant fut stupéfait, son désir de conserver encore quelque temps ces deux messieurs.

« Cependant, ajouta-t-il, je comprends bien l'impossibilité pour Brant de prolonger beaucoup sa séparation de sa femme chérie ; toi, Kornelli, au contraire, tu es, autant que je sache, libre dans l'acceptation la plus large du mot, et tu nous ferais un grand plaisir si tu voulais bien rester quelques semaines encore à Engelvik. »

Une vive rougeur couvrit un moment les joues de Kornelli ; mais, à l'extrême surprise de Lindorm et de Brant, il balbutia une excuse, en alléguant qu'il avait promis de se rendre ailleurs.

Georgina, qui jusqu'alors avait eu les yeux presque constamment baissés sur la table, les leva tout à coup avec vivacité et attacha sur Kornelli des regards bienveillants.

Mais lui, qui pensait avoir inspiré au jeune couple une entière confiance, il sentit, sous ce regard qu'il lui était impossible de bien interpréter, le sang lui affluer au cœur. Il renversa un verre de vin qu'il tenait, et, pour la première fois de sa vie, il arriva, par degrés du pressentiment timide et incertain jusqu'à la ferme conviction que le sentiment tout nouveau qui s'était emparé de lui était ce qu'on appelle l'amour.

Avec toute la pénétration d'un homme qui aime et qui est jaloux, Lindorm devina ce qui se passait en son ami ; mais, convaincu que, s'il se trouvait lui-

convaincu qu'il ne restera rien ni des unes ni des autres.

Le compte-rendu de la discussion qui vient d'avoir lieu au Corps législatif dissipera toutes les ombres et la lumière en jaillira sur les moindres accidents.

« Le même navire, a dit M. Billault à la » Chambre, qui portera au Mexique les accu- » sations dirigées contre la politique française, » y portera aussi la protestation de la France » entière » Nous ajouterons que ce navire y portera le vote presque unanime du Corps-Législatif, comme un témoignage de vive sympathie pour nos soldats, comme une preuve pour le gouvernement de Juarez de notre résolution inébranlable de poursuivre et d'atteindre le but de l'expédition. JONCIÈRES.

LA FRANCE.

La France considère le remplacement du général Burnside par le général Hooker, comme une de ces mesures transitoires destinées à couvrir momentanément une situation ruinée.

« Il est évident, continue M. Garcin, que le parti de la paix acquiert chaque jour de nouvelles forces, et l'on peut mieux juger par les événements qui s'accomplissent de l'opportunité dont le gouvernement français a pris l'initiative. »

LA NATION.

La Nation fait observer, par l'organe de M. Le Gallais, que la France, dans la lettre de l'Empereur au duc de Malakoff, retrouvera avec bonheur la noble loyauté, la mâle franchise, qui sont les plus beaux attributs de notre caractère national :

« Les Arabes, dont la nature enthousiaste et facilement impressionnable s'ouvre volontiers à la confiance affectueuse, accueilleront certainement, avec des transports de reconnaissance, la déclaration impériale, qui proclame leur droit égal à celui des colons français. »

LE SIÈCLE.

Le Siècle pense que l'intention des insurgés polonais n'est point comme en 1830, de se former en grandes armées pour attaquer l'ennemi, mais d'organiser une guerre de partisans qui pourra lui devenir plus fatale :

« La saison, continue M. Delord, est très-favorable pour commencer une lutte de ce genre ; l'attitude des paysans lui donne de nouvelles chances, Wielopolski n'a pas en le temps d'organiser une Galicie en Pologne, le paysan n'est pas hostile à l'insurrection, et les insurgés ne seront ni trahis ni abandonnés par lui. »

LA PRESSE.

M. de Girardin émet dans la Presse les considérations suivantes qui se rapprochent singulièrement de la célèbre maxime d'un autre règne : « Chacun chez soi ; chacun pour soi. »

« Pour être certainement la nation d'Europe la plus forte et la plus riche, la France n'a besoin que d'être la plus laborieuse et la plus libre. Qu'elle achève toutes ses voies de circulation encore incomplètes, encore imparfaites ; qu'elle demande au crédit les moyens de réformer son régime fiscal qui fait obstacle plus qu'on ne croit au libre essor de l'activité nationale, qu'elle étende du centre à la circonférence, avec plus d'équité et moins de parcimonie, une civilisation dont il n'est pas juste, dont il n'est pas bon que Paris conserve trop longtemps le monopole au détriment des départements ! Qu'elle fasse enfin ses affaires et qu'elle les fasse bien, sans se mêler des affaires des autres peuples ! S'il les font mal tant pis pour eux ! »

Pour extrait : A. LAYTOU.

en poussant un léger soupir, puis il ferma la porte et regagna, sans bruit, sa chambre à coucher.

Mais de quel effroi ne fut-il pas saisi, lorsqu'il vit Georgina, sa femme adorée, étendue sans connaissance près de la porte ! A cet aspect, le plus profond repentir s'empara de son cœur. Il la porta sur le sofa et lui fit bientôt reprendre ses sens par les caresses et les mots les plus tendres. Elle regarda autour d'elle avec surprise et effroi, et lors que ses yeux s'attachèrent sur son mari, elle éclata en violents sanglots.

« O Gustave, mon Gustave, dit-elle, pourquoi te laisses-tu entraîner par les mauvaises puissances ? Tu n'as plus de tranquillité, puisque tu fais la couche où repose la moitié de toi-même. Un léger sommeil me fermait les yeux ; je rêvais que nous étions au bord d'un précipice et que tu m'ordonnais de m'y précipiter. Anxieuse, j'embrassais tes genoux ; je te suppliais de m'épargner ; la vie était si belle que je ne voulais pas mourir. Mais tu me repoussais d'un air farouche en criant d'une voix terrible : « Eh bien donc, si tu ne veux pas être la victime, il faut que je me sacrifie moi-même ! » Et, pendant que, presque défaillante, j'essayais de te retenir de mes faibles bras, tu te dégageais et tu te précipitais dans l'abîme.

« Je m'éveillai dans la plus horrible angoisse et je t'appelai à haute voix ; tu ne répondis point. Je me retournai pour t'éveiller : ta place était vide. Saisie

de noirs pressentiments, je sautai du lit pour te chercher, mais je ne savais quelle direction prendre, et sous le poids de cette torture, je perdis connaissance. »

Par des milliers de douces paroles et en lui assurant que ce n'était qu'une insomnie fortuite qui l'avait décidé à faire une promenade par cette belle et fraîche nuit, en société de Brant, qui ne pouvait pas non plus dormir, Lindorm calma peu à peu la vive surexcitation de Georgina. Son amour chaleureux et inventif fit taire toutes les inquiétudes de la jeune femme. Elle se rendormit sur les bras de son mari, comme une enfant ingénue, croyant que l'âme de son Gustave était redevenue aussi calme que la sienne.

Mais Lindorm était en proie à une double torture. Il avait maintenant l'entière conviction qu'il remplissait seul le cœur de Georgina, et il aurait donné toute sa fortune pour pouvoir s'affranchir de l'aveuglement qui le dominait. Deux puissances luttèrent en lui : l'amour pur et noble, qui lui commandait, dans l'intérêt de son repos et de celui de sa femme chérie, d'abandonner son projet dangereux, et la passion égoïste qui lui soufflait à l'oreille : « Ce ne sera qu'après l'avoir mise à l'épreuve que tu seras parfaitement tranquille ! » Pauvre et faible cœur humain ! les meilleurs mêmes succombent quand le tentateur prend la forme de leur passion dominante.

même dans une situation pareille, il sortirait vainqueur de la lutte avec sa passion, il n'hésita nullement à exposer le cœur du capitaine à tous les combats et à toutes les tortures qui résulteraient nécessairement, à la longue, de la prolongation de son séjour à Engelvik. Il le pressa donc de nouveau, de toute la force de son éloquence.

Ce fut en vain que Brant rappela combien les parents de Kornelli brûlaient de l'embrasser, et quelle serait la tristesse de son vieux père de ne pas voir son fils l'aider à rentrer les moissons. Le vent emporta ces bonnes paroles.

Kornelli céda aux instantes prières de Lindorm et à sa propre faiblesse. Il tendit la main au baron par dessus la table, c'était une affaire convenue ; il restait. Il va de soi qu'il se fit intérieurement toutes les belles promesses que l'on se fait d'ordinaire, quand le faible cœur veut endormir l'esprit qui veille. Ceux qui ont l'expérience de la vie savent quels fruits portent ces promesses, lorsqu'elles ne sont pas soutenues par la sérieuse volonté de sacrifier ses passions, quelque grand que puisse être le sacrifice.

Lindorm paraissait gai et content ; Georgina affectait une indifférence qu'était loin de lui inspirer la tournure des choses ; Brant était la consternation personnifiée, et ses traits portaient l'empreinte d'un profond chagrin. Chacun cherchait vainement à ranimer la conversation ; impossible d'y parvenir ; aussi vit-on avec plaisir arriver une couple d'étrangers, qui imprimèrent aux idées une autre direction.

La suite au prochain numéro.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral, en date du 2 février, la clôture de la chasse est fixée, dans le département du Lot, au 15 du courant.

Par décret Impérial, du 17 janvier 1863, la section de Nadillac a été séparée de la commune de Cras, et érigée en commune distincte, dont le chef-lieu est fixé à Nadillac.

Par arrêté préfectoral du 5 février 1863, le sieur Peyridieu (Zéphirin) a été nommé instituteur communal à Tauriac.

MM. Derrupé et Blaviel, anciens vicaires généraux, ont été nommés vicaires capitulaires, pour administrer le diocèse, durant la vacance du siège.

Un bien déplorable accident est arrivé, ces jours derniers, dans une maison du hameau de Lacapelle, commune de Cahors :

Une vieille femme, occupée à garder un enfant, quitta la maison pour aller à la grange, et laissa l'enfant sous la surveillance de sa jeune sœur, âgée de cinq ans. L'infortuné s'approcha trop près du feu et les flammes se communiquèrent à ses vêtements. La jeune fille, voyant le danger, agita la robe de son frère, dans le but d'éteindre les flammes qui font ainsi de nouveaux progrès. Les deux enfants poussent de grands cris ; mais les secours arrivent trop tard.

L'enfant mourut quelques instants après.

La taxe des lettres d'une commune pour la même commune (Paris excepté), vient d'être fixée de la manière suivante :

Jusqu'à dix grammes inclusivement, l'affranchissement des lettres est de 10 c. ; les non affranchies, 15 centimes.

De 10 à 20 gr. 20 c. — 30 c.
De 20 à 100 gr. 40 c. — 60 c.
De 100 à 200 gr. 80 c. — 1^{fr} 20 c.

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr., excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non affranchissement.

Un incendie d'une maison, sise à Cerganiol, commune de St-Félix, appartenant à Auzols (Antoine), a mis en émoi tout le village. Malgré les prompts secours qu'on y a porté, on n'a pu rien enlever aux flammes. La perte est évaluée à trois mille francs. — C'était tout l'avoir du sieur Auzols. — Cet immeuble n'était pas assuré.

La cause présumée du sinistre est attribuée à un chat qui aurait communiqué le feu à un lit placé tout près de la cheminée.

On nous écrit de Catus :

Vendredi soir, vers 7 heures, le sieur Raymond, de Cahors, se rendait en voiture à St-Denis, lorsque, à peu de distance de Catus, le cheval s'abat, entraîne le véhicule qui vient rouler dans un précipice qui borde la route.

Dans cette chute, Raymond a eu une jambe brisée. La voiture a été très-endommagée. Le cheval a eu peu de mal.

Cet accident démontre la nécessité de la construction d'un parapet aux abords de la route.

On nous écrit de Cazals :

Le 28 janvier, le comité cantonal de Cazals, chargé de l'inspection des écoles primaires de l'endroit, s'est réuni, à dix heures du matin, chez M. le curé Solinhac, président, et de là s'est rendu à l'école communale dirigée par M. Coutrix.

Après un examen qui n'a pas duré moins de deux heures, pendant lesquelles chaque élève a été interrogé sur les diverses parties du programme d'enseignement, M. le curé Solinhac a prononcé un discours que toute l'assemblée a couvert d'applaudissements. M. Solinhac a développé les avantages d'une bonne éducation : « C'est par une instruction solide, chers élèves, que vous pourrez aspirer à rendre un jour des services à l'Etat, à la Religion, à la Famille. Que l'amour de la patrie, de la religion, de la famille, restent donc éternellement gravés dans vos jeunes cœurs. »

Ce discours, que l'abondance des matières nous empêche de reproduire, a excité un vif enthousiasme au sein de cette jeunesse.

Les Polonais, résidant en France, ont versé, dans les bureaux du Temps, la somme de 9,085 fr. 50 c. à titre de souscription en faveur des ouvriers cotonniers sans travail.

Cette offrande, dit le Temps, est la plus noble et la plus touchante de toutes ; car elle est

le denier de la veuve. C'est le don sacré du malheur au malheur, des victimes aux victimes.

Société de Secours-Mutuels de Cahors.

La première réunion de la Société de Secours-Mutuels, en 1863, a eu lieu dimanche dernier. Après une messe entendue à la Cathédrale, les membres se sont rendus à la Mairie, dans la salle ordinaire de leurs réunions.

M. le Président a ouvert la séance. Il a présenté l'état des finances de la Société à la fin de 1862.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en mettant ce tableau sous leurs yeux :

L'actif formant la réserve disponible de la Société est de.....	9,289 ^{fr} 15
L'actif non-disponible placé à la caisse des retraites pour la vieillesse, est, cette année, de..	7,603 21
Total des fonds de réserve.	16,892 36
Au 1 ^{er} janvier 1862, l'actif était de.....	15,101 38
Augmentation sur l'année dernière.....	1,790 98

Ainsi donc, comme il est facile de le voir, la Société de Secours-Mutuels est en voie de prospérité et prend chaque jour de plus grandes proportions, acquiert une plus grande importance. Et pourrait-il en être autrement lorsque les avantages de cette association sont si évidents, lorsqu'on peut chaque jour en constater les bienfaits ?

Avant de clore la séance, M. le Président, dans une courte allocution, a fait ressortir tout l'intérêt qu'inspire le sort des ouvriers cotonniers de la Seine-Inférieure, et a demandé qu'une collecte fût faite en leur faveur. La Société s'est empressée de répondre à l'invitation de son Président, et la somme fournie par la quête a été immédiatement envoyée à Paris, aux membres de la commission chargée de la recevoir.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 8 février 1863.

42 Versements dont 9 nouveaux.....	3,978 ^{fr} »
7 Remboursements dont 2 pour solde.	2,326 15

TAXE DU PAIN. — 23 octobre 1862.

1^{re} qualité 35 c., 2^e qualité 32 c., 3^e qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 15^c ; 2^e catégorie, 1^{fr} 05^c.
Taurillon ou Vache : 1^{re} catég., 95^c ; 2^e catég., 85^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 30^c ; 2^e catégorie, 1^{fr} 20^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 25^c ; 2^e catégorie 1^{fr} 15^c.
Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

Les journaux italiens arrivés aujourd'hui à Paris, ne contiennent aucune nouvelle politique importante.

— Le Saint-Père a officié le 2 aux cérémonies de la fête de la Purification, dans la basilique du Vatican. Après avoir béni les cierges, il en a commencé la distribution, mais pour ne pas trop se fatiguer, il les a donnés seulement aux cardinaux et au corps diplomatique. Les divers collèges de la préfecture ont été représentés à cette distributions par deux de leurs membres.

Aucun personnage étranger n'a eu l'honneur, cette année, de recevoir des mains du Saint-Père un cerge béni.

Tous les membres du corps diplomatique ont pris part, avec le Saint-Père, à la procession qui a eu lieu dans la Basilique, et ont ensuite assisté à la grand'messe.

— Bien qu'on n'ait pas encore publié le règlement pour l'émission des vingt millions de francs en bons du trésor, les hauts fonctionnaires du ministère des finances assurent qu'il est déjà en partie couvert, car depuis quelque temps on avait déjà pris des arrangements avec les comités catholiques de France et de Belgique à Rome, à l'exception du clergé et des instituts religieux, qui sont invités à souscrire, il n'y aura pas de nombreuses souscriptions.

Dans tous les cas, les finances ne seront pas pour le moment le plus grand embarras du gouvernement pontifical ; car le Saint-Siège a toujours de grandes ressources. Dans le mois de janvier, le denier de Saint Pierre à Rome a donné seulement 18,000 écus.

— Le P. Guidi, religieux de l'ordre des dominicains, est définitivement désigné pour être promu au cardinalat dans le consistoire prochain.

— Beaucoup de jeunes paysans ont émigré des Marches et de l'Ombrie et sont venus se réfugier dans la campagne romaine pour se soustraire à la levée militaire. Nous avons aussi un grand nombre de déserteurs de l'armée italienne, la plupart du royaume de Naples. Plusieurs de ceux-ci sont occupés dans les travaux au Castrum pretorium où est déjà bâtie une petite caserne pour l'artillerie. Ces déserteurs, travaillant par ordre du ministère des armes, reçoivent les vivres et six bajocchi par jour.

L'armée pontificale est maintenant formée d'un

régiment d'artillerie, commandé par le lieutenant-colonel Lopez ; d'un bataillon de chasseurs, commandé par le major Azzanezi ; d'un régiment de ligne, commandé par le colonel Corbucci ; d'un bataillon de zouaves, commandé par le colonel Allet ; d'un bataillon très-incomplet de carabiniers, commandé par le lieutenant-colonel Jeannet ; de deux escadrons de cavalerie, dont un est indigène et l'autre étranger ; d'une légion de gendarmes, commandée par le colonel Bossi. M. le général de Lamoricière reste toujours en titre le commandant général de toutes les troupes pontificales ; le général Kansler a l'inspection générale de l'infanterie, et le colonel Blumenshil a le commandement supérieur de l'artillerie.

POLOGNE.

D'après plusieurs lettres de Berlin, la situation aurait empiré en Pologne ; sur divers points les forces russes auraient été dominées par les bandes insurrectionnelles.

— Des nouvelles officielles parvenues de Pologne à la frontière prussienne annoncent que le 6, à l'aube du jour, le colonel russe Emanoff, a attaqué une bande d'insurgés à Fomazow, près de la frontière de Galicie. La bande, composée d'environ 250 hommes, a été presque entièrement détruite.

— Le commandement en chef de l'armée en Pologne a été retiré au général Romzay, qui a été, dit-on, frappé d'une attaque d'apoplexie. Son successeur, le général Samukin, a déjà quitté Saint-Petersbourg, pour prendre possession de son commandement.

Après un violent combat, les insurgés polonais ont occupé Sosnowice sur la frontière.

Une correspondance de Varsovie publiée par la Gazette Nationale, donne les détails suivants sur les principaux centres de l'insurrection polonaise.

Le noyau le plus important des corps insurrectionnels, sur le double rapport du nombre et de l'organisation, se trouve près de Wouchocko, gouvernement de Radom. Ce corps, qui n'a été encore l'objet d'aucune attaque, de la part des troupes, occupe toute la contrée qui s'étend, d'un côté, au-delà de Suchodniow, où la fonderie royale sert à la fabrication de canons et de boulets pour les insurgés, et, de l'autre côté, par Spatow, jusqu'à Sandomir, à la frontière de la Galicie, où les bandes se procurent des armes. C'est là que le général Laugiewix forme les insurgés (en partie enrôlés par force), pour en faire des troupes régulières.

Le deuxième point de concentration insurrectionnelle s'étend le long de la frontière lithuanienne. L'espace, occupé de ce côté par les insurgés polonais, est borné par Riala, à l'Ouest, par Lukow à l'Est, par Janow, sur la frontière de la Lithuanie, et enfin par Wengrow, au Nord.

Les positions de Biala et de Wengrow ont été attaquées, et la lutte s'est terminée par la déroute des insurgés.

Le troisième foyer d'insurrection est la province d'Auguwroski. Là aussi les insurgés s'efforcent de donner la main à la Lithuanie.

La situation du gouvernement paraît très grave. Partout les insurgés s'approprient le contenu des caisses publiques en donnant des quittances comme pièces justificatives.

Malgré la surveillance la plus active, chaque jour de nouveaux partisans quittent les villes pour rejoindre les insurgés qui les admettent après leur avoir fait prêter serment. Les rapports des insurgés avec leurs familles sont très suivis. Des dames de Varsovie distribuent des lettres non cachetées provenant du camp des insurgés, d'où l'on ne peut expédier que des lettres tout ouvertes.

D'après des avis reçus de la frontière polonaise, par la Gazette du Nord, les généraux Tüw et Mirolowski seraient en Wolhynie.

ESPAGNE.

Aujourd'hui, 7 février, à la chambre, le maréchal Serrano, en l'absence du général O'Donnell malade, a donné lecture d'un décret royal qui suspend les séances des Cortès. On croit que la dissolution des Cortès va suivre cette mesure.

La Bourse est sans affaire.

— Le ministre de la justice a donné sa démission qui est acceptée.

La suspension de la législature produit une vive sensation.

Le général O'Donnell, président du cabinet, a reçu une preuve nouvelle de la confiance de la couronne.

MEXIQUE.

L'armée française a commencé sa marche sur Puebla. Les mexicains auraient résolu de faire une résistance désespérée dans cette ville.

La force du corps d'armée destinée au siège de Puebla, serait de 45,000 hommes. La défense se composerait de 25,000 hommes de troupes régulières et de 40,000 volontaires.

La flotte française a bombardé Acapulco (sur le Pacifique) pendant trois jours. Les Mexicains ayant évacué la ville, les français ont pris le fort et encloué les canons. La flotte est ensuite partie pour une autre destination.

AMÉRIQUE.

Le mauvais temps empêche toujours la marche en avant de l'armée du Potomac.

Le projet financier, proposé par le comité des voix et moyens, a été adopté par la chambre des représentants.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

10 février.

On assure que le Sénat commencera, dans le courant de la semaine prochaine, l'examen du sénatus-consulte sur l'organisation politique et administrative de l'Algérie.

— Il est question aussi d'une pétition du syndicat des boulangers de Paris, dont le rapport aura lieu incessamment dans le sein de la haute assemblée.

— Il est question d'une nouvelle démarche en vue de la médiation aux États-Unis ; le cabinet de St-Petersbourg jointrait, cette fois, ses efforts à ceux de la France.

— Le bal costumé qui a eu lieu samedi au ministère des affaires étrangères a été très-brillant et fort animé. Madame Drouyn de Lhuys qui en a fait les honneurs avec sa grâce habituelle était costumée en marquise. M^{me} la comtesse Walewska, M^{me} la comtesse de Persigny, M^{me} la princesse de Metternich et M^{me} de la Bédoyère en dominos noirs, la baronne de Budberg en domino rose, la princesse Dolgouronki en abeille, M^{me} Korsakoff, en costume national russe, M^{me} de Germiny en jeu de dames, portant un petit jeu dans sa poche, la princesse de Castel Cicala en napolitaine, M^{lle} de Cajanello également en napolitaine. Parmi les beautés qui affluaient à cette fête, on remarquait dans les costumes les plus variés, M^{me} Léopold Magnan, M^{me} Say, M^{lle} Sala, M^{lle} Errazu, M^{me} Bartholony, M^{me} de Cazes, en feu, et M^{me} Dubois de L'Étang en costume polonais. — M. le comte Walewski, M. le comte de Persigny, le maréchal Randon, le prince de Metternich, le baron de Budberg, le comte de Goltz étaient en dominos ou manteaux vénitiens.

Le bal a commencé à 9 heures 1/2 et ne s'est terminé qu'à 5 heures. Le cotillon a été conduit par M. Alvarez de Toledo. Le nombre des invités présents a été de mille environ et cependant la circulation a été toujours facile, dans les merveilleux salons de l'hôtel où les fleurs étaient prodiguées et dépensées avec un goût parfait.

Le souper a été admirablement servi. Des jetons et des petits drapeaux fixaient la place des invités privilégiés. La charmante hospitalité des maîtres de la maison, la présence sous le masque de l'Empereur et de l'Impératrice qui ont intrigué beaucoup de personnes sans être reconnus, ajoutaient à l'animation et à l'entrain de la fête.

Ce bal costumé, le premier de la saison, et qui va être suivi de cinq ou six autres, aujourd'hui lundi, chez l'Impératrice, après demain, chez M^{me} la comtesse Walewska, deux jours après chez la princesse Metternich, le 16, chez le prince de la Moskowa, ne sera certainement pas oublié de longtemps et servira de modèle à ce qui vont suivre.

— Il est question, dans le monde diplomatique, de la disposition dans laquelle serait le gouvernement espagnol, de reconnaître conditionnellement le royaume d'Italie.

— L'installation de Mgr d'Arbois, archevêque de Paris, aura lieu pour les fêtes de Pâques.

— M. et M^{me} Ratazzi sont attendus à Paris.

— On organise à Versailles une grande fête équestre en faveur des ouvriers Rouennais.

Pour extrait : LAYTOU.

Variétés.

OBSERVATOIRE DE TOULOUSE.

ÉPHÉMÉRIDES.

Les personnes munies de lunettes peuvent, en ce moment, apercevoir, dans la soirée, vers le couchant, la planète Neptune dont la découverte fit tant de bruit, il y a 16 ans, et qui se trouve aujourd'hui (par 9 minutes d'ascension droite et 30 minutes de déclinaison australe) sur la limite de la constellation des poissons, tout près de la baleine où, malgré son énorme volume, elle n'a que l'apparence d'une étoile de 7^e à 8^e grandeur.

Cette planète, située actuellement à un milliard deux cent seize millions de lieues de la terre, continuera à s'éloigner jusqu'au 27 mars, époque où par suite de notre propre mouvement combiné avec le sien, sa distance atteindra un milliard deux cent vingt-huit millions de lieues. Après quoi elle se rapproche de nouveau pour ne plus être, le 27 août, qu'à un milliard cent quarante-huit millions de lieues, et pour recommencer à s'éloigner ensuite. Quant à ses distances du soleil, elles varieront peu dans le courant de l'année, et ne diminueront d'ici au 31 décembre que de 300 mille lieues environ, c'est-à-dire d'une quantité presque insignifiante à côté de la dis-

ance (un milliard cent quatre-vingt-huit millions de lieues), qui sépare aujourd'hui la planète du soleil.

Neptune est, parmi les planètes connues, celle qui se meut avec le moins de vitesse. Elle parcourt cent vingt-six mille lieues par jour, une lieue et demie environ, ou, plus exactement, 5,800 mètres par seconde. Douze fois plus rapide que celle du boulet de canon, cette vitesse est néanmoins peu considérable quand on la compare à la vitesse de Mercure, par exemple, qui parcourt plus d'un million de lieues par jour, ou même à la vitesse de la terre qui se déplace de 655 mille lieues en 24 heures. Par les accidents qu'occasionne un choc sur les chemins de fer, on peut se représenter les épouvantables catastrophes qui suivraient la rencontre de deux corps célestes si la riche harmonie qui préside aux mouvements de l'univers, et qui rend de pareils événements à peu près impossibles, venait jamais à cesser.

Le volume de Neptune est 110 fois plus considérable que celui de la Terre, et sa masse, 21 fois seulement plus grande que la nôtre. Sa densité, par conséquent, n'est que le cinquième environ de la densité moyenne du globe terrestre, d'où il suit que les matières métalliques doivent n'y exister qu'en très petite quantité; car l'ensemble de la substance qui le compose n'est guère plus lourd que l'eau. A cause de sa grande masse, les corps y pèsent cependant un dixième de plus qu'ils ne pèsent ici-bas.

On connaît avec certitude un satellite circulant à 100 mille lieues de Neptune, et l'on soupçonne l'existence d'un second satellite ainsi que d'un anneau qui entourerait la planète. L'énorme distance de cet astre au soleil, n'y laisse arriver que peu de chaleur et de lumière, mille fois moins environ que sur la terre.

Les habitants de Neptune voient le soleil sous l'angle d'une minute seulement, c'est-à-dire à peu près comme nous voyons Jupiter. Aussi les phénomènes de la vie doivent-ils y être assez différents de ce qu'ils sont chez nous.

(Journal de Toulouse.)

NOTIONS générales sur le Service des Postes.

Modèle de procuration.

pour retirer des valeurs cotées ou des valeurs déclarées, ou pour toucher des mandats d'articles d'argent.

Les facteurs ruraux sont autorisés à accepter des particuliers qui leur en donnent commission, et cela sans qu'il puisse en résulter aucune responsabilité pour l'administration des postes, pouvoir de retirer du bureau de poste auquel ils sont attachés des valeurs cotées et des lettres contenant des valeurs déclarées, ou de toucher à ce bureau des mandats d'articles d'argent. On donne ci-dessous le modèle de ce pouvoir :

Je soussigné demeurant à autorise le sieur, facteur rural, à retirer ou à recevoir du bureau d', et sans qu'il puisse en résulter aucune responsabilité pour l'administration des postes, une (valeur cotée ou lettre contenant des valeurs déclarées), dont l'avis, en date du 1863, faisant connaître l'arrivée à mon adresse, est ci-joint.

S'il s'agit du paiement d'un mandat, remplacer les trois dernières lignes qui précèdent par les lignes suivantes :

Le montant du mandat d'article d'argent ci-annexé de la somme de délivré à mon profit par le bureau d' le 186

A le 186

(Légalisation de la signature). Signature du destinataire.

Chiffres-taxes.

Les chiffres-taxes sont de petites étiquettes imprimées représentant chacune une valeur de 10 centimes à percevoir. Toute lettre non affranchie, née et distribuée dans la circonscription d'un bureau de poste doit être revêtue d'un nombre de chiffres-taxes équivalant à la taxe exigible. Les chiffres-taxes sont toujours apposés d'avance par les agents des postes. La personne à laquelle serait présentée une lettre de la catégorie susdésignée, non revêtue du signe de taxe prescrit, doit refuser d'en acquitter le port et signaler le fait à l'administration.

Imprimés, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires.

Ces objets doivent toujours être affranchis d'avance; leur taxe est réglée à prix réduits, conformément aux tarifs ci-contre.

Le poids des imprimés et papiers d'affaires ne doit pas dépasser 3 kilogrammes, celui des échantillons, 300 grammes.

La dimension des imprimés, papiers d'affaires et échantillons d'étoffes sur carte, ne doit pas excéder 45 centimètres, celle des autres échantillons 25 centimètres.

Les imprimés et papiers d'affaires ou de commerce sont expédiés sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface du paquet et maintenues, au besoin par un lien facile à dénouer.

Les échantillons sont expédiés sous bandes mobiles ou insérés dans des sacs en toile ou en papier, ou dans des boîtes ou étuis fermés avec des ficelles faciles à dénouer.

Les échantillons doivent porter sur la suscription une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur.

Sont exclus du service, les échantillons soumis aux droits de douane ou d'octroi et ceux qui sont susceptibles de salir les correspondances ou d'en compromettre la sûreté.

Les imprimés, échantillons et papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, ne doivent contenir aucune lettre ni porter aucune note pouvant tenir lieu de correspondance.

Non affranchissement ou insuffisance d'affranchissement.

Lorsqu'ils n'ont pas été affranchis, les objets mentionnés dans l'article ci-dessus sont taxés comme lettres; s'ils ont été affranchis et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés, en sus de cet affranchissement, d'une taxe égale au triple de l'insuffisance. Dans ces circonstances, le port en est acquitté, à défaut du destinataire, par l'expéditeur, contre lequel des poursuites sont exercées en cas de refus de paiement. (Loi du 20 mai 1834).

Les avis de mariage, lorsqu'ils sont doubles, c'est-à-dire lorsque deux avis sont imprimés sur la même feuille ou sur deux feuilles différentes, doivent acquitter une double taxe d'affranchissement ainsi que cela a lieu pour tous les autres avis, circulaires, etc., sous peine d'être taxés au triple de l'insuffisance de leur affranchissement.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les envois sur Londres sont très-réduits; on ne trouve pas l'écoulement sur lequel on comptait. Cependant à Bercy et à l'Entrepôt, les prix restent bien tenus, ils seront ainsi probablement jusqu'à la floraison de la vigne. A Paris, les 3/6 betteraves restent dans les cours de 67 à 67.50. Les Montpellier ne bougent pas de 95 fr. l'hect. (Bayvet.)

Théâtre de Cahors.

AU BÉNÉFICE DE M. LAVAL.

Judi, 12 Février 1863.

Par Extraordinaire et pour la dernière Représentation de

M^{me} FAURÉ-BRIÈRE,

Première chanteuse légère du Théâtre de l'Opéra-Comique (Paris), et de Londres.

A la Demande Générale

LE BARBIER DE SÉVILLE

Opéra-Comique en 3 actes, d'après Beaumarchais, musique de Rossini.

M^{me} FAURÉ-BRIÈRE remplira le rôle de ROSINE, et chantera au 3^e acte les

VARIATIONS DU CARNAVAL DE VENISE

M. AUGÉ, baryton, remplira le rôle de FIGARO. Les autres rôles seront chantés par MM. MENDIOROZ, ST.-CHARLES et DESSESARTS.

BALS PARÉS ET MASQUÉS

MM. DULUC et ST.-CHARLES, ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils tiennent un Magasin de Costumes complet, pour Bal et Soirée, au Café Tulle, au premier, Cours Fénélon.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 2^e QUINZAINE DE JANVIER.

	Hectolitre.	le quintal métrique.
Froment....	22 ^f 55	28 ^f 74
Méteil.....	18 47	24 81
Seigle.....	15 34	20 92
Orge.....	14 3	23 33
Sarrasin....	11 55	18 86
Mais.....	13 06	18 54
Avoine.....	8 43	18 22
Haricots....	20 66	25 52

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^f 35; 2^e qualité, 0^f 31; 3^e qualité, 0^f 28.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mercredi, 11 février 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	238	65	22 ^f 78	78 k. 240
Mais....	62	18	12 ^f 52	»

BULLETIN FINANCIER. BOURSE DE PARIS.

9 février 1863.

	Au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 45	» 25	»	»
4 1/2 pour 100	98 80	» »	» 20	»

10 février.

	Au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 50	» 05	»	»
4 1/2 pour 100	98 85	» 05	»	»

11 février.

	Au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 35	» »	» 45	»
4 1/2 pour 100	99	» »	» 45	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.
7 février. Goudal (Henry-Benoît), rue de la Mairie.
9 — Dajean (Anne), rue Ste-Barbe.
9 — Bès (Jean), rue Coin-de-Lastié.
10 — Récès (Louis-Gaspard), naturel.
11 — Maratuech (Charles-Paul-Louis), rue Brives.

Mariages.

8 — Thiriet (Charles-Léon), sous-lieutenant au 80^e de ligne, et M^{lle} Koehl (Marie-Emilie).

Décès.

8 — Malaret (Louis), 27 mois, à Lacapelle.
9 — Malbec (Elisabeth), 58 ans, hospice.
9 — Bergon (Antoine), 8 ans, St-Henry.
9 — Teyssède (Guillaume), ex-pharmacien, 69 ans, rue Clément-Marot.
10 — Combes (Hyppolyte), cond. des ponts-et-chaussées, 49 ans, cours Fénélon.
11 — Laccasagne (Françoise), veuve Causse, 85 ans, rue de la Liberté.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LATTOU.

LA BANQUE DE CAPITALISATION rappelle qu'elle reçoit en participation dans ses opérations financières toute somme qu'elle qu'en soit l'importance. Les bénéfices sont répartis tous les mois; les fonds peuvent être retirés aux mêmes époques. Intérêts élevés et constante disponibilité du capital, tels sont les avantages que procure l'union des capitaux centralisés par cette Banque. — Le compte-rendu de l'année écoulée et la circulaire explicative des opérations sont adressés franco, sur demande. — Adresser les fonds par la poste, ou les verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. SAUDRIER et C^{ie}, rue du Conservatoire, 14, Paris.

On connaît depuis longtemps l'efficacité du café de GLANDS DOUX contre les maux de tête et d'estomac. On sait qu'il fortifie les enfants et qu'il donne de l'embonpoint aux personnes faibles et nerveuses. L'expérience a démontré que sans ôter le parfum du café des îles, il en détruit les propriétés irritantes. Toutefois, ces avantages ne peuvent s'obtenir qu'en employant une bonne préparation. Nous donnons la préférence au Café de l'Entrepôt central de France, qui est en paquets jaunes, et dont les deux bouts verts portent d'un côté la marque de fabrique de l'entrepôt et de l'autre la signature : LECOQ et BARGOIN.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Sénailiac (Lauzès)

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, de Sénailiac à la route départementale, n^o 13, et à Orniac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

AVIS

Le Maire de la commune de Sénailiac (Lauzès), donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 4, de Sénailiac à la route départementale, n^o 13, et à Orniac, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui au Secrétariat de la Mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication, et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Sénailiac, le 11 février 1863.

Le Maire,
signé : JUTGE.

Le Temps

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE

LITTÉRAIRE, COMMERCIAL.

A partir du 1^{er} Décembre, le journal le **TEMPS**, organe des opinions libérales, a augmenté son format sans augmenter ses prix.

Il est le plus grand, le plus complet, et par conséquent le moins cher des journaux de Paris.

Il publie tous les jours des DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES COMMERCIALES, indiquant, le jour-même, le mouvement des principales places de France et de l'étranger.

ROMANS-FEUILLETONS signés de nos premiers écrivains.

PRIMES GRATUITES, composées des meilleurs romans contemporains, format Charpentier, édition Michel Lévy.

Des numéros d'essai et le catalogue des **primes gratuites** seront envoyés à quiconque en fera la demande, par lettre affranchie, à M. Claudon, administrateur, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

ABONNEMENTS DES DÉPARTEMENTS. { Trois mois : 16 fr.
Six mois : 32

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

TE SURMESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

PIÉTAIN

GUÉRI en 24 HEURES

et sans opérations, par le

TOPIQUE NORMAND de E. DAVY, pharmacien à Bayeux (Calvados).

Prix du Fl.: 2 fr. 50 c. avec l'instruction 10 centim. par mouton, chaque flacon pouvant en guérir 25.

Dépôt à Cahors ph. Vinel; à St-Céré, ph. Lafon. Autres villes, chez tous les pharm.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, n^o 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

15 années de succès!

RHUMES, TOUX NERVEUSES

BRONCHITES ET AUTRES IRRITATIONS

DU POITRINE,

guéries et prévenues par l'emploi

DU SIROP PECTORAL PARÉGORIQUE

ET DE LA PÂTE PECTORALE

de Émile MOUSSEON, ph. à Dijon.

Dépôt dans les principales pharmacies.

Le propriétaire-gérant, A. LATTOU.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGE

Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER DU D^r CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :

A Cahors, Vinel; — Figeac, Puel; — Gourdon, Cabanès; — St-Géré, Lafon; — Souillac, Planacassagne.